

Je peux voter par anticipation / correspondance :

Trois enveloppes (une pour chaque scrutin) sont distribuées à tous les contrôleurs. Les bulletins de vote doivent être insérés dans les petites enveloppes non cachetées et ces petites enveloppes elles-mêmes insérées dans l'enveloppe renseignée, signée et cachetée. Cette enveloppe signée doit ensuite être insérée dans l'enveloppe T puis adressée :

- ☺ par courrier interne (boîte aux lettres « secrétariat », à l'entrée du BT)
- ☺ par la poste (attention aux délais d'acheminement, le courrier doit arriver au plus tard le 6 décembre)

Je peux voter à l'urne :

En salle BERLIOZ, de 9 h à 17h les 4 et 5 décembre 2018 et de 9h à 16 h le 6 décembre 2018.

ATTENTION : le vote pour le CT ministériel n'a lieu que le 6 décembre 2018. Si je vote à l'urne le 4 ou le 5 (pour la CAP et le CT DSNA), il faudra que je revienne voter le 6 pour le CT ministériel.

En 2018, pour la CAP ICNA, le CT DSNA et le CT ministériel, VOTEZ SNICTA !

